

EUROPEAN PARLIAMENT

1999



2004

Document de séance

le 9 février 2004

B5-0086/04

PROPOSITION DE RÉOLUTION

déposée dans le cadre du débat sur des cas de violation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit

conformément à l'article 50 du règlement

par Alexandros Alavanos, Efstratios Korakas et Emmanouil Bakopoulos

au nom du groupe GUE/NGL

sur les marins grecs détenus à Karachi

PE 341.227

B5-0086/04

résolution du Parlement européen sur les marins grecs détenus à Karachi

Le parlement européen,

- vu ses précédentes résolutions sur les catastrophes maritimes

- A. Considérant que le bateau-citerne "Tasman Spirit", chargé de 67.000 tonnes de pétrole, s'est échoué le 27 juillet 2003 à l'entrée du port de Karachi
- B. considérant que, bien que les causes de l'accident restent encore à vérifier, il est incontestable que le bateau était, au moment de l'accident, sous les ordres d'un pilote local et que le bateau est entré dans le port au moment où la marée était trop basse pour un bateau de ce type
- C. considérant que le bateau a été cassé en deux morceaux le 13 août 2003, entraînant la fuite de 30000 tonnes de fuel
- D. considérant que le Pakistan n'a pas encore signé la Convention Internationale sur la responsabilité civile (Civil Liability Fund Conventions) et que, dès lors, il ne suit pas, pour répondre à la demande de dédommagement, la procédure juridique prévue par la Convention Internationale signée par 124 pays
- E. considérant que le 3 octobre les autorités pakistanaises ont interdit aux membres de l'équipage du "Tasman Spirit" (4 Grecs et 3 Philippins) de quitter le Pakistan
- F. considérant que les autorités pakistanaises ont également arrêté l'ingénieur Nicolaos Pappas arrivé au Pakistan vingt jours après l'échouage du bateau-citerne, qui n'avait aucune responsabilité, ni pour l'accident, ni pour la fuite du fuel, mais qui, par contre, à titre de chef de l'entreprise de sauvetage, a réussi à pomper 9.000 tonnes du pétrole resté dans le navire échoué
- G. considérant que le président du Parlement européen, le commissaire Patten, et Javier Solana, Haut Commissaire pour la PESC, ont exprimé leur inquiétude aux autorités pakistanaises
 - 1. Exprime sa vive inquiétude au sujet de la situation des membres de l'équipage du bateau-citerne et de Nicolaos Pappas
 - 2. estime inacceptable d'utiliser comme otages des marins dans le but d'obtenir des dédommagements
 - 3. demande au gouvernement pakistanais de prendre toutes les mesures nécessaires pour que toutes les personnes détenues suite au naufrage du "Tasman Spirit", puissent être rapatriées, et de suivre la procédure habituelle prévue par le droit international pour assurer que tous les dommages soient réparés

4. demande à la Commission et au Conseil de déployer les efforts diplomatiques nécessaires pour la libération immédiate des personnes détenues afin que cette affaire trouve une juste solution
5. charge son président de transmettre la présente résolution à la Commission, au Conseil, au secrétaire général des Nations-Unies et au gouvernement du Pakistan